

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION WENDAT

CANADA,  
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7630 SÉANCE DU 21 juillet 2025

|                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| <b>Pierre Picard</b>   | <b>Grand Chef</b>      |
| Denis «Kalo» Bastien   | Chef familial          |
| Carlo Gros-Louis       | Chef familial (absent) |
| Dave Laveau            | Chef familial (absent) |
| René «Wellie» Picard   | Chef familial          |
| Stéphane B. Picard     | Chef familial          |
| William Romain         | Chef familial          |
| Daniel Sioui           | Chef familial (absent) |
| Yves Sioui             | Chef familial          |
| <br>Tina Durand        | <br>Secrétaire         |
| <br>Raymond Gros-Louis | <br>Sage               |
| Steve Perkins          | Sage                   |

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS 2024-2025

**Attendu que** le Conseil de la Nation Wendat (« Conseil ») a retenu les services professionnels de la firme Deloitte pour effectuer l’audit de ses états financiers pour l’année financière 2024-2025;

**Attendu qu’**en vertu du paragraphe 59(3) de la *Loi sur l’administration financière de la Nation [Wendat]* (« LAF »), le Conseil doit examiner et approuver les états financiers annuels audités au plus tard 120 jours après la fin de l’exercice pour lequel ils ont été préparés;

**Attendu que** conformément à la LAF et aux exigences de Services aux Autochtones Canada (« SAC »), le Conseil doit approuver par résolution les états financiers annuels audités et en faire parvenir une copie à SAC, le ou avant le 29 juillet 2025;

**Attendu que** le Conseil doit également faire parvenir une copie des états financiers annuels audités à ses bailleurs de fonds qui exigent de tels documents;

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 21 juillet 2025 Résolution adoptée à l’unanimité

Tina Durand

SECRÉTAIRE

TINA DURAND

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION WENDAT

CANADA,  
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7630 SÉANCE DU 21 juillet 2025

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS 2024-2025

Attendu qu'en vertu du paragraphe 60(2) de la LAF, les états financiers annuels audités doivent être mis à la disposition des Wendat aux bureaux administratifs du Conseil aux heures normales de bureau aux fins d'examen;

Attendu que le 17 juillet 2025, le sommaire d'audit et le projet d'états financiers audités pour l'année financière 2024-2025 ont été présentés par Deloitte aux membres du Comité des finances et d'audit (« Comité ») et que ces derniers en sont satisfaits;

Attendu que le 21 juillet 2025, le président du Comité et la directrice des Finances et des Technologies de l'information ont présenté le sommaire d'audit et déposé le projet d'états financiers audités pour l'année financière 2024-2025 aux fins d'examen et d'approbation par le Conseil;

Attendu que malgré de nombreux échanges, en date de l'adoption de la présente résolution, le Conseil n'a toujours pas reçu la confirmation écrite du ministère de la Santé et des Services Sociaux (« Ministère ») relativement au renouvellement du financement 2024-2025 du CHSLD Akhiakahratatha'yeh;

Attendu que l'absence d'engagement du Ministère occasionne un déficit important pour le CHSLD Akhiakahratatha'yeh puisqu'aucun revenu n'a pu être constaté dans ses états financiers pour l'année financière 2024-2025.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé par le Chef familial René W. Picard, appuyé par le Chef familial Denis Bastien, et résolu :

- D'approuver les états financiers annuels audités pour l'année financière 2024-2025;

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 21 juillet 2025 Résolution adoptée à l'unanimité

Tina Durand

SECRÉTAIRE  
TINA DURAND

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION WENDAT

CANADA,  
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7630 SÉANCE DU 21 juillet 2025

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS 2024-2025

- De mandater la directrice des Finances et des Technologies de l'information de faire parvenir à Services aux Autochtones Canada, avant le 29 juillet 2025, une copie desdits états financiers audités et copie de la présente résolution (« Documents ») :
- De mandater la directrice des Finances et des Technologies de l'information de faire parvenir les Documents aux bailleurs de fonds du Conseil de la Nation Wendat (« Conseil ») pour qui les états financiers audités sont exigés;
- De mandater la directrice des Finances et des Technologies de l'information de mettre les états financiers annuels audités à la disposition des Wendat aux bureaux administratifs du Conseil aux heures normales de bureau;

[Fin de la résolution]

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 21 juillet 2025 Résolution adoptée à l'unanimité

  
SECRÉTAIRE  
TINA DURAND